



Accrochage d'une voiture mal garée

Par **Marlo2434**, le **14/02/2012** à **20:42**

Bonsoir, j'ai accroché une voiture sur mon parking, une voiture sur un emplacement non autorisé (photos a l'appui), j'ai alors de suite laissé mes coordonnées en pensant que au pire les responsabilités seraient de 50/50 (ma voiture n'a rien)... Cela fait 4 jours et la personne veut encore se renseigner car elle a déjà eu il y a 1 semaine un accrochage... Plus je me renseigne et plus on me dit que c'est à 100% de ma responsabilité!

J'ai vu également ce site et je pense être le cas 43,
<http://www.lepermis.com/Assurances/barIRSA.htm>

Avec une responsabilité à 50/50, je paierais 10% de plus sur ma cotisation l'an prochain alors que si c'est à 100% de ma responsabilité on passerait à 18%! J'aimerais vraiment faire en sorte que les torts soient partagés!

Que dois-je faire? Qu'en pensez-vous?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses,

Cordialement

Par **janus2fr**, le **15/02/2012** à **08:15**

Bonjour,

Effectivement, si le barème IRSA est utilisé, ce sera 50/50, à condition que le constat précise bien que l'autre véhicule était en stationnement irrégulier.

Mais le conducteur peut refuser l'application du barème qui n'est pas opposable aux assurés et demander un traitement en droit commun.

Par **Marlo2434**, le **16/02/2012** à **10:31**

Merci pour votre réponse,

En envoyant un dessin et une photo à mon assureur celui-ci m'a attesté que c'était 50/50, avec un écrit qui le certifie...

J'ai enfin eu des nouvelles de la conductrice ce matin, on se voit ce soir pour faire le constat.

En espérant quelle fasse preuve de bonne foi!

Cordialement,

Par **Marlo2434**, le **16/02/2012 à 10:45**

Si je ne me trompe pas, je paierai seulement mon malus sur l'année prochaine.

Pas de franchise car pas de degats sur ma voiture.

Elle devra elle, payer sa franchise et un malus pour une responsabilité a 50%,

Est ce cela?

Merci